Fiche de données de sécurité

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Informations sur le produit

Marque: **Triherbin**

Utilisation: Herbicide

Société
Burri Agricide
Rue de l`Eau 5
CH-2555 Brügg

Tel: 032/ 373 63 63
Fax: 032/ 373 24 37
E-Mail: info@burri-agricide.ch

No. pour des renseignements:
Burri Agricide 032/ 373 63 63 (lundi – vendredi 08:00 - 12:00, 13:00 - 17:00)

Téléphone en cas d'urgence:
Centre d'information de toxicologie (temps restant) 145

2. Identification des dangers

Danger:
Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

Dangers spécifiques:
Inflammable.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

3. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique:
Formulation: Concentré émulsionnable

Composants	CAS-No.	EINECS-No. ELINCS-No.	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration (w/w)

Trifluralin	1582-09-8	216-428-8	Xi, N	R36, R43, R50/53	45.9%
Xylol	1330-20-7	215-535-7	Xn	R10, R20/21, R38	>= 30% <= 50%

4. Premiers secours

Remarques générales: En cas d' inconscience ne pas donner quelque chose. Ne pas faire vomir.
Contact avec les yeux: Rincer les yeux sous l'eau courante (environ 15 minutes). Consulter un médecin, si troubles existent.
Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement avec l'eau et savon. Nettoyer les vêtements séparément de les réutiliser.
Inhalation: Donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion: Ne pas faire vomir. Consulter un médecin. La décision de faire vomir la victime ne devrait être prise que par le médecin présent.

Avis aux médecins

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination). Aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie:
En cas d'incendie: Formation des gaz dangereux possible.
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Porter un vêtement de protection pendant le travail.
Moyens d'extinction approprié:
Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO2).
Informations supplémentaires:
Rafraîchir les récipients menacés avec l'eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles:
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Eviter le contact avec des yeux et de la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas laisser pénétrer dans la canalisation. En cas de pénétration dans les eaux, les égouts ou en air, avertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage/ récupération:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (p.e. sable sec). Alimenter à la récupération ou au traitement des déchets dans les récipients appropriés.

Indications supplémentaires:
Veiller à une bonne aération. Tenir l'écart des sources d'ignition.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions pour la manipulation sans danger: Les mesures d'hygiène générales. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant le travail. Se laver les mains et la face avant les pauses et en fin du travail.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs: Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
Précautions pour le stockage en commun: Conserver l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Composant présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
Xylol	
Valeurs	435 ppb

Protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène: Travailler aux places bien aéré.
Protection respiratoire: Un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Protection des mains: Gants de protection en PVC/ Nitrilcaoutchouc.
Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques.
Protection de la peau et du corps: Vêtement de protection résistant.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

Forme: Liquide, concentré émulsionnable

Couleur:	Orange

Informations supplémentaires

Point d'éclair:	30 °C
Température d'inflammation:	316 °C
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Densité (20 °C):	ca. 1.045 g/cm3
Solubilité dans l'eau:	Emulsionnable
Valeur du pH:	5.9
Viscosité (cinématique à 20 °C):	2.53 mm2/s
Tenture de la surface (25 °C):	29.2 mN/m

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique:	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Conditions à éviter:	Flammèches, chaleur. Stable sous les conditions du stockage indiquées.
Matières à éviter:	Tenir l'écart des acides. Insociable avec les oxydants.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Oral:	LD50, > 2.000 mg/kg (rat)
Dermique:	LD50, > 2.000 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation:

Irritation des yeux:	Effet d'irritation minimale.
Sensibilisation:	Effet de sensibilisation (cobaye)

12. Informations écologiques

Effets écologiques

Toxicité pour les oiseaux:	LD50, > 2.000 mg/kg
Toxicité pour les poissons:	LC50, < 1mg/l EC50, < 1mg/l (Daphnie)
Toxicité pour les algues:	IC50, < 1mg/l

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit: En accord avec les réglementations locales et nationales.
Récipients: Mettre les récipients vidés et nettoyés à la poubelle.
Résidus: Déposer les résidus dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente de ces produits.

Selon la Directive 2000/532/CE:
comme modifiée: 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des Code d'élimination de déchet: substances dangereuses)

14. Informations relatives au transport

No ONU: 3082
Désignation du produit: Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, N.A.G.

Transport par terre ADR/ RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux-route et train, transfrontalier):
Classe ADR/ RID: 9
Groupe d'emballage: III
No de danger: 90
Etiquette de danger: 9

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):
Classe IMDG: 6.1
Groupe d'emballage: III
No de danger: 90
Etiquette de danger: 9; MP

Transport aérien ICAO- TI et IATA- DGR:
Classe ICAO/IATA: 9
Groupe d'emballage: III
No de danger: 90
Etiquette de danger: 9

15. Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE:
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/ la « GefStoffV » = la Réglementation sur les Produits dangereux.

Symbole(s): Xn Nocif

	N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) de risques:	R10	Inflammable.
	R20	Nocif par inhalation.
	R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Phrase(s) de sécurité:	S2	Conserver hors de portée des enfants.
	S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
	S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
	S24/25	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
	S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
	S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
	S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
	S62	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Indications supplémentaires:		SP 1 Ne pas laisser pénétrer le produit et son récipient dans les eaux. Pour éviter des risques pour homme et environnement, le mode d'emploi est à observer.

Instructions nationales:
Classe de stockage (VCI): 3A Matières inflammables, liquides

16. Autres informations

Texte complet des phrases R mentionnées au chapitre 3
Trifluralin
R36 - Irritant pour les yeux.

R43	- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Xylol

R10	- Inflammable.
R20/21	- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R38	- Irritant pour la peau.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Numéro d'agréation: W Version: 28.03.08